

Non-seulement le budget de 1870 qui devait laisser 31 millions disponibles d'excédant, laisse doré et déjà 133 millions de déficit, ou plutôt de différence. Voilà ce qu'il y a dans ce petit projet qu'on veut faire passer si vite. — M. J. Ferry développe ces idées avec des chiffres.

M. Ferry soutient que la caisse de Paris est vide : que les 17 millions dont on parle n'y sont pas : que le déficit est partout. Il demande le rejet de la loi.

M. le ministre de l'intérieur répond que cette commission municipale dont, selon M. Ferry, l'existence est un scandale, a fait acte de patriotisme et d'abandonnement en demeurant jusqu'à ce qu'il y ait une loi nouvelle.

M. Ferry fait remarquer qu'après avoir relevé M. Haussmann, il est peu logique de maintenir le conseil municipal « son complice et son instrument servile. » Ce que demande le ministre c'est un vote de confiance, et c'est une mauvaise tactique de poser la question de Cabinet tous les matins. M. le ministre répond ; il défend les personnes injustement attaquées. Ce n'est pas un vote de confiance qu'il demande. — C'est un vote de confiance, dit M. Jules Favre. Le ministre répond que les actes antérieurs à son administration ne lui sont pas imputables. Il a pourvu au plus pressé. Voilà tout. (Très bien)

M. Le Pelletier d'Aulnay, réservant les questions de principe, explique que les engagements pris antérieurement par la ville de Paris exigent un paiement immédiat ; c'est pourquoi on a proposé un crédit provisoire, sauf discussion ultérieure.

M. Garnier-Pagès répond. Il approuve dans son but le projet de loi ; il dit que la situation financière de la ville est mauvaise ; mais elle doit payer les engagements échus. Il n'est par exact de dire que le ministre ait demandé un vote de confiance, d'autant mieux qu'il a réservé les principes et la discussion à venir.

M. Glais-Bizoin n'est pas de l'avis de M. Garnier-Pagès. Il ne veut pas qu'on continue les dépenses aux entrepôts provisoires et les casernes d'octroi ; car cela engage la question des octrois (aux voix !)

M. Pelletier d'Aulnay répond que ces travaux ne sont portés que pour 70,000 francs.

M. Glais-Bizoin insiste « les octrois de Paris seront prochainement supprimés » (Aux voix !)

M. J. Favre rappelle que l'an dernier, M. Rouher avait promis le bilan de la ville de Paris, son bilan exact pour le 31 mars. Il s'était engagé d'honneur à fournir le tableau de la situation et que cette promesse n'a pas été tenue.

M. J. Favre demande qu'à la date du 15 février, indiquée par M. le ministre, on donne enfin toutes les explications, toutes les justifications promises pour qu'on voie clair dans les affaires de la ville de Paris.

Le scrutin a lieu et la loi est votée à l'unanimité par 243 voix.

M. Kolb-Bernard a la parole sur son interpellation relative à la dénonciation immédiate des traités de commerce. Selon lui cette dénonciation ne préjugerait en rien la question économique. M. Kolb-Bernard fait le procès aux traités de commerce. Le libre-échange n'est pas une vérité démontrée par l'expérience. Les traités sont mauvais parce qu'ils engagent la liberté du pays.

L'orateur, recommence la discussion théorique si complètement épuisée déjà. Il faut dénoncer tout de suite les traités ; ils ont été imposés, consentis en dehors du Corps législatif ; ils ont produits des effets déplorables, etc., etc.

Toutefois, ce n'est pas la protection absolue que demande M. Kolb-Bernard, c'est « une juste compensation » pour les industries nationales.

La séance est un moment suspendue à cause de la fatigue de l'orateur.

La séance est reprise. M. Kolb-Bernard reprend la lecture de son discours. Il soutient que l'Angleterre a ses travaux publics entièrement achevés. Il nie que la crise commerciale se soit étendue aux pays protégés par des tarifs. Quoiqu'on dise, ce sont les traités de Commerce qui sont les causes de tout le mal, et s'il y en a d'autres elles n'y sont pour presque rien.

M. Eschassériaux prétend, au contraire, que le traité a eu des conséquences excellentes. Le commerce et la production des vins et des eaux-de-vie augmentés dans une proportion considérable. Nous avons importé en Angleterre 600 millions de plus que les Anglais n'ont importé chez nous. Les produits manufacturés de France, importés en Angleterre sont quatre fois supérieurs aux quantités importées en France par l'Angleterre.

M. Eschassériaux s'oppose à la dénonciation du traité. Les villes du Nord, les villes industrielles se sont développées, tandis que les villes du Midi sont restées stationnaires. L'agriculture, malgré la concurrence du monde entier, ne demande pas de protection. Elle ne demande que la liberté du Commerce. Et pour quelques industries qui ne sont pas viables, pour des souffrances locales dont le traité de Commerce n'est pas cause, il ne faut pas compromettre notre agriculture.

Il convient de maintenir le traité de Commerce et procéder à l'enquête. C'est au nom des consommateurs qu'il faut combattre les tarifs protecteurs. Et si aujourd'hui les partisans de la liberté commerciale se bornaient à défendre les traités, ils prendraient l'offensive dans l'enquête, et demanderaient une réduction plus large des tarifs.

La séance est levée à six heures dix minutes.

BOURSE DU 26 JANVIER.

C'est demain que s'émiet l'emprunt russe lancé par la maison Rothschild. Il fallait s'attendre à voir sauter ce nouveau soutirage de nos capitaux par une reprise accentuée ; aussi a-t-on presque touché 74 fr. pour fermer à 73.85 offert. Après bourse on ne fait plus que 73.77 1/2. Ces emprunts étrangers nous rendent, il est vrai, les rentiers de l'Europe ; mais favorisent la presse de nos capitaux en les immobilisant et privant ainsi l'activité nationale de son principal élément de vitalité. Depuis 20 ans voilà de trois à quatre milliards jetés dans les caisses de nos voisins. Nous avons de quoi devenir les plus riches producteurs du monde, nous avons préféré de venir les plus gros rentiers.

CELLIER.

Le Creuzot.

La grève est terminée, cela n'est pas douteux. La reprise des travaux est générale, mais combien de temps durera-t-elle ? Sur ce point, tous les correspondants des journaux parisiens sont unanimes à représenter l'avenir sous des couleurs menaçantes. Les mécontents sont rentrés dans les ateliers, mais cette détermination semble indiquer la persistance de leur projet de révolte, dont ils ont simplement ajourné la mise à exécution. Ils attendent un moment plus favorable et se tiennent prêts à saisir la moindre occasion, le plus léger prétexte. M. Schneider est résolu, dit-on, à prononcer le renvoi de certains ouvriers ; cette mesure peut devenir le signal d'une nouvelle agitation qu'on parviendra sans doute à réprimer, sans néanmoins en tarir les sources, si l'on ne songe à opposer à la révolte que des mesures de rigueur et des châtiments.

Maintenir l'ordre pour empêcher des désastres qui atteindraient les intérêts si considérables du capital, et frapperaient plus cruellement encore le travail par les intolérables souffrances du chômage, c'est le devoir de l'autorité. Et nous approuvons M. Schneider d'avoir appelé sur le terrain de la grève des forces assez considérables pour rendre impossible toute collision sanglante.

Si on avait agi ainsi à Aubin, pas une goutte de sang n'aurait été versée. Mais une fois l'ordre rétabli, il faut alors s'appliquer à faire disparaître toute cause de nouveaux troubles. Espérons que l'administration du Creuzot ne fera pas à cette tâche et saura rendre impuissantes les excitations de tout genre, les passions subversives qui tendent à engager la lutte sur cette redoutable question ouvrière. En pareille circonstance, l'énergie est le mot du premier acte ; la justice doit être celui du second.

M. Georges Jeannerod, correspondant du Temps, raconte dans ce journal les incidents d'un long entretien qu'il a eu avec M. Schneider. Son récit est empreint d'une grande impartialité. M. le président du Corps législatif lui aurait manifesté sa résolution inébranlable d'agir sévèrement à l'égard de certains grévistes.

« Je ne discute pas avec l'émeute, aurait-il dit, ni surtout avec une émeute qui a le caractère de celle-ci. Je suis trop vieux, j'ai fait trop de bien à ce pays, et, à mon tour, je lui dois trop, pour l' laisser briser les liens qui nous unissent par quelques hommes, en infime minorité, et dont la conduite mérite les qualifications les plus sévères. »

« Il faudra me résoudre à des sacrifices, aurait ajouté M. Schneider ; je le regrette ; mais je désire que pareilles affaires ne se représentent plus ; elles coûtent trop cher. Celle-ci a englouti pas mal de centaines de mille francs ; je ne m'en soucie en rien, et les fours nous ont tous tombés en ruines, on en sera quitte pour les reconstruire ; mais pourtant je ne dois pas aller au-devant de telles catastrophes, quand je suis prévenu et que je connais le moyen de les éviter... »

La *Marseillaise* persiste dans ses affirmations. Pour elle la grève existe toujours, plus du tiers des ouvriers refuse de se soumettre. Elle conserve l'espérance d'une lutte prochaine ; si ce n'est pas aujourd'hui, dit-elle, ce sera demain. Nous trouvons également dans ses colonnes un manifeste des sections parisiennes de l'association internationale des travailleurs, qui félicitent leurs frères du Creuzot de leur calme revendication et de la dignité de leur attitude. Citons ce passage, qui trahit la secrète pensée du parti :

« Comme toujours en pareil cas, le directeur a demandé et obtenu le concours de la force militaire. Ainsi comme à Lépine, comme à Dour, comme à Seraing, comme à Frameries, comme à la Ricamarie, comme à Aubin, comme à Carmeaux, l'armée est mise en face d'ouvriers que sa présence trouble et exaspère. »

Quelles en seront les conséquences ? Sera-ce une nouvelle hécatombe de prolétaires ?

Le *Figaro* rapporte un incident qui a donné cours aux bruits les plus sinistres. On parlait de coups de fusil tirés la nuit dans l'usine. Un sergent du 68^e serait, paraît-il, rentré à une heure avancée et dans un état de complète ivresse. Par ses chefs, il aurait tenté de se suicider, mais heureusement le coup de feu ne l'a pas atteint.

Le même journal parle du mécontentement qui règne parmi les troupes, dont l'installation laisse beaucoup à désirer. Le sergent du 68^e dont nous venons de parler a été dirigé sur Autun ainsi que le tambour Gros-ton, du 17^e, puni de soixante jours de prison pour port illégal d'habits bourgeois et absence sans permission.

Au sujet des quatre lanciers accusés d'avoir accepté de l'argent pour entraîner leurs camarades dans un mouvement en faveur des grévistes, le *Constitutionnel* et la *Patrie* donnent un démenti formel aux récits publiés par plusieurs journaux.

Voici un extrait de la note de la *Patrie* :

« Comme le départ avait été précipité, les troupes, dans le premier moment, prirent leurs subsistances en ville au moyen de leur prêt, qui leur avait été remis avant de partir ; mais bientôt les choses reprirent leur cours naturel et on organisa les ordinaires. Quatre lanciers, mécontents de la nourriture, renversèrent la marmite, comme on dit en terme militaire, et, pour ce fait, furent condamnés disciplinairement à quinze jours de

prison et envoyés à Lyon pour y subir leur peine. »

L'affaire est complètement étrangère à la politique. Les quatre militaires dont il s'agit n'ont nullement pactisé avec les grévistes, et, à part la faute qu'ils ont commise, il n'ont pas de mauvaises notes. — *Alfred Tranchant.*

Le duc de Broglie est mort dans la nuit d'avant-hier. Nulle carrière n'a été mieux remplie que celle du duc de Broglie. Il se fit remarquer dans les rangs de l'opposition sous la Restauration ; il fut ministre de Louis-Philippe. Il était né le 28 novembre 1789. Le duc était membre de l'Académie française.

Conseil Municipal de Roubaix.

(Suite.)

Arrêté relatif au marché couvert

M. LEMAIRE présente un projet d'arrêté relatif au marché couvert :

Messieurs,

Dans sa séance du 29 juin dernier, le Conseil municipal a voté la location du bâtiment de l'exposition de tableaux pour y établir un marché couvert provisoire, destination qui paraissait approuvée par une grande partie de la population.

En conséquence, nous avons fait approprier, avec le moins de frais possible, ce local qui est couvert depuis quelque temps ; mais aucun marchand de denrées ne s'est encore présenté pour y demander une place. Il est assez difficile de comprendre le motif qui engage les marchands étalagistes à demeurer exposés à toutes les intempéries de la mauvaise saison, et à forcer ainsi les consommateurs à patauger dans la boue pour venir faire leurs approvisionnements de ménage. Cela paraît être l'effet d'une coalition qui n'a pas sa raison d'être.

Nous pensons que la voie publique ne doit pas être indéfiniment à la disposition du premier venu qui veut s'y installer, et nous avons préparé un projet d'arrêté pour mettre fin à un état de choses déplorable. Cependant, bien que la loi du 10 juillet 1837 nous donne les pouvoirs nécessaires à cet effet, nous croyons devoir consulter le Conseil avant de soumettre cet arrêté à l'approbation de M. le Conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département du Nord.

Voici le terme de l'arrêté sur lequel vous êtes invités à vous prononcer.

Ville de Roubaix. — Marchés publics.

Nous, Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur.

Vu la loi du 10 juillet 1837, sur l'administration municipale ;

Considérant que, dans l'intérêt de la salubrité et pour éviter l'encombrement de la voie publique, en même temps que les inconvénients qui résultent des marchés tenus en plein air, l'administration a fait disposer un local commode et couvert au milieu de la Grande Place, lequel peut dès à présent, abriter un certain nombre de marchands ;

Arrêtons :

Article 1^{er}. A dater de la publication du présent arrêté, tous les marchands de beurre, d'œufs, de volaille, de lapins, de gibier, de fruits et de fleurs, qui viendront étaler en vente desdites marchandises, devront se placer aux endroits qui leur seront assignés dans le marché couvert, suivant l'ordre d'inscription de leur demande, et il est formellement interdit de s'installer sur la voie publique.

Article 2^e. Les marchands de légumes et toutes denrées et marchandises non désignées ci-dessus, pourront continuer leur vente sur la Grande Place jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Article 3^e. M. le commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NAISSANCES.

23 janvier. — Achille Vanhoutteghem, rue du Nouveau-Monde. — Henri Lefebvre, place du Trichon. — Hector Devinaut, rue du Moulin brûlé. — Clémence Deveur, cul de Four. — Théodore Vaemincq, rue Jacquart. — Maria Edfrennes, Grande rue. — César Perot, route de Watrelos. — Théophile Peire, rue du Flot. — Georges Delporte, rue du Fontenoy.

24. — Céline Samain, Grande rue. — Elise Geldhof, rue Latéral. — Henri Agache, Fontenoy. — Louis Baudringhin, rus des Parvenus. — Charles Derous, rue de Soubise. — Jules Carnéval, Epeule. — Fernand Masse, rue de la Fosse aux Chênes. — Marie Deleu, rue Saint-Antoine. — Marie Gevaert, rue des Longues-Haies. — Maria Demol, rue du Fontenoy. — Charles Veirnaan, fort Sioen. — Blanche Castelain, rue de la Guinguette. — Blanche Florin, Epeule. — Arthur Lenne, rue des Fondeurs. — Emile Debaets, rue de la Redoute.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

23 janvier. — Louis Deschamps, 22 ans, sans profession, et Marie Brandt, 20 ans, sans profession. — Julien Beens, 27 ans, pianiste, et Jeanne Roovere, 26 ans, couturière. — Pierre Dubar, 23 ans, fleur, et Louise Watine, 23 ans, journalière. — Jean-Baptiste Ghislain, 41 ans, ouvrier teinturier, et Charlotte Jonbart, 47 ans, journalière. — Moïse Mahler, 29 ans, boucher, et Jeannette Baum, 26 ans, ménagère. — Marc Dubois, 31 ans, déboureur, et Léonie d'Hooghe, 27 ans, journalière. — Henri Belpalme, 26 ans, ourdisseur, et Clémence Wachel, 21 ans, cuisinière. — Jules Maes, 33

M. LETOCART-DUVILLIER ne répondit pas à M. le maire le droit de prescrire par un arrêté, l'usage du marché couvert, pas plus qu'il n'a été possible de l'imposer pour le marché aux poissons ; et si le Conseil a décidé que le local de l'exposition serait approprié à l'usage d'un marché, pendant trois ans, il ne faut pas oublier que le Conseil était bien divisé sur cette question qui n'a été résolue que par la prépondérance de la voix de M. le maire.

M. P. CATTEAU rappelle le projet d'établir un marché sur la place Notre-Dame, et les promesses faites à M. Dubar-Ferrier d'étudier de nouveau cette affaire à l'expiration du contrat avec l'adjudicataire. Il est d'avis que la commission qui vient d'être nommée à l'effet de s'occuper du projet de bail pour le droit de place sur les marchés, soit également chargée de la rédaction du règlement à imposer au nouvel adjudicataire.

Le Conseil adopte cette proposition.

Réception des travaux du presbytère Saint-Martin.

M. le rapporteur de la Commission des travaux publics est prié de prendre la parole ; il donne lecture de son travail sur le presbytère St-Martin :

Messieurs, Vous avez renvoyé à votre commission des travaux publics l'examen des comptes du presbytère Saint-Martin. Voici le résumé de ce travail. Les travaux nécessaires à la reconstruction du presbytère de la paroisse Saint-Martin, à la construction d'une maison vicariale et à la reconstruction d'une deuxième maison vicariale située à l'angle des rues du Curé et du contour de l'église, ont fait l'objet d'un projet, en date du 13 mai 1866, dont voici les principaux éléments :

1 ^o Reconstruction du presbytère	67,000 00
2 ^o Construction d'une maison vicariale	6,288 52
3 ^o Reconstruction d'une deuxième maison vicariale	4,872 17
4 ^o Frais de démolition de l'ancien presbytère	1,500 00
Total	79,660 69
Sur lesquels on a déduit pour la valeur éventuelle des anciens matériaux à réemployer	9,660 69

De sorte qu'il restait pour le montant du projet une somme de 70,000 00

Ce projet, dont l'approbation préfectorale, porte la date du 16 juillet 1866, a fait l'objet d'une adjudication le 30 août suivant, de laquelle il est résulté que les sieurs Desquennes frères et Mercier, entrepreneurs, ont été déclarés adjudicataires, moyennant un rabais de 3 %.

Les dispositions de ce projet, en ce qui concerne les deux maisons vicariales, ayant été modifiées en cours d'exécution, il en est résulté un projet rectificatif dressé le 17 novembre 1866 et approuvé le 31 décembre suivant : ce nouveau projet qui annule les chapitres 2 et 3 du projet primitif, lesquels prévoyaient une dépense de 11,160 69 s'élevait à la somme de 15,000 00

Il amenait donc une augmentation de 3,839 31 De sorte que le montant des travaux s'élevait à 73,839 31

Ce projet rectificatif se subdivisait ainsi : Montant des travaux 16,000 00 A déduire, valeur des matériaux fournis par la ville 4,000 00

Reste 15,000 00

Non, par un homme d'esprit qui aimait fort à s'amuser aux dépens des gens qui ne lui ressemblaient pas.

En attendant que nous livrions à la publicité un ouvrage qui a pour titre : *Les Clubs de Paris*, nous donnerons ici une physiologie abrégée de cette sorte d'établissements.

Un club est une pipée toujours tendue, où les niais de toutes les contrées de l'Europe et autres lieux viennent se prendre, quand ils valent la peine d'être pris.

Pour un petit nombre d'hommes sensés, chez lesquels l'égoïsme a développé l'intelligence, c'est un endroit où l'on trouve, à peu de frais, d'excellents fauteuils, d'admirables calorifères, des tapis moelleux, l'infaillible somnolence qui s'exhale de cent cinquante journaux ou revues, les émotions du jeu, un dîner à bon marché et des rafraîchissements à discrétion.

Pour la foule, c'est une fort commode succursale du toit conjugal ou de la maison paternelle : on s'y fait adresser les mémoires de ses créanciers, les billets doux de ses maîtresses, ses invitations à certains bals ; on y écrit ses lettres, dont on a soin de laisser voir quelquefois la suscription, et on y fait ses confidences à ses amis, de manière à ce que les indifférents les entendent, ce qui est bien superflu, car les amis suffisent à ceux qui cherchent des indiscrets.

Un club est encore un lieu où l'on peut aller, mais où l'on ne va pas toujours.

Ceci demande explication :

On est sorti de chez soi de fort bonne heure, et on y rentre très tard ; le lendemain, on dit à sa femme ou à son père : « J'ai passé toute la journée d'hier à mon club. »

Seulement, il arrive quelquefois que la femme ou le père rencontre un ami qui lui dit : « Qu'est donc devenu Gaston hier ? il n'a pas paru au club de toute la journée. » Mais ces fâcheux hasards ne sont pas très fréquents, et ils n'ont pas encore causé de tort notable aux établissements dont nous venons d'esquisser provisoirement le profil.

Mais les femmes doivent détester les clubs ? Avec d'autant plus de raison qu'elles ne peuvent pas encore en avoir pour elles : quelques fortes têtes y songent cependant, et ce serait peut-être déjà fait sans les difficultés qu'on prévoit pour la confection d'un règlement.

Nous avons dit que Tristan était parti du club après son dîner pour aller chez lui s'habiller pour se rendre dans le monde.

Il avait laissé Sauvagny et Bourrachon, assis sur le même divan où nous les avons vus la première fois que nous les avons rencontrés. Une troisième personne se rapproche d'eux : c'est le vicomte de Porcéan, jeune viveur qui touche à la soixantaine.

Porcéan avait naguère entrevu vaguement qu'il pourrait bien finir par vieillir ; alors

pour lutter contre cette terrible nécessité, il s'était hâté d'abandonner le club de la rue de Beaune pour celui de la rue Grange-Batelère, qu'il regardait comme une façon de fontaine de Jouvence.

Parmi tous les moyens qu'il avait employés pour se faire illusion sur son âge, nous n'en citerons qu'un seul : Porcéan s'était mis à tutoyer tous les jeunes gens du club, à charge de revanche, bien entendu.

— Comment vas-tu, lui dirent en même temps Sauvagny et Bourrachon.

— A merveille ! mes chers — répondit Porcéan en collant ses yeux cheveux sur ses temples. — Vous avez donc diné ici ?

— Oui — répliqua Bourrachon.

— Beauregard aussi, car je viens de le voir monter en voiture — reprit Porcéan. — J'avais déjeuné chez lui ce matin.

La suite au prochain numéro

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

DÉCÈS.

23 janvier. — J.-B. Scherpereel, 43 ans, rue du Grand-Chemin, militaire pensionné. — 24. — Dubois, présenté sans vie, rue de la Perche. — Julie Decottignie, 40 ans, rue Saint-Antoine, cabaretière. — Juliette Beert, 4 ans, hôpital. — Octavie Andries, 2 mois, rue Philippe-le-Bon. — Oscar Decannière, 1 mois, rue de l'Alma.